

Activités sociales et culturelles Vos avantages sont votés par les élus

Le budget ASC a été voté lors du CSE de mars, voici les avantages dont vous allez bénéficier.



Sport & Culture :

Jusqu'à 50 € par an pour les abonnements des salariés et 30 € par enfant !



Mariage, PACS, Naissance, Adoption :

Une carte cadeau de 50 € pour marquer ces beaux moments.



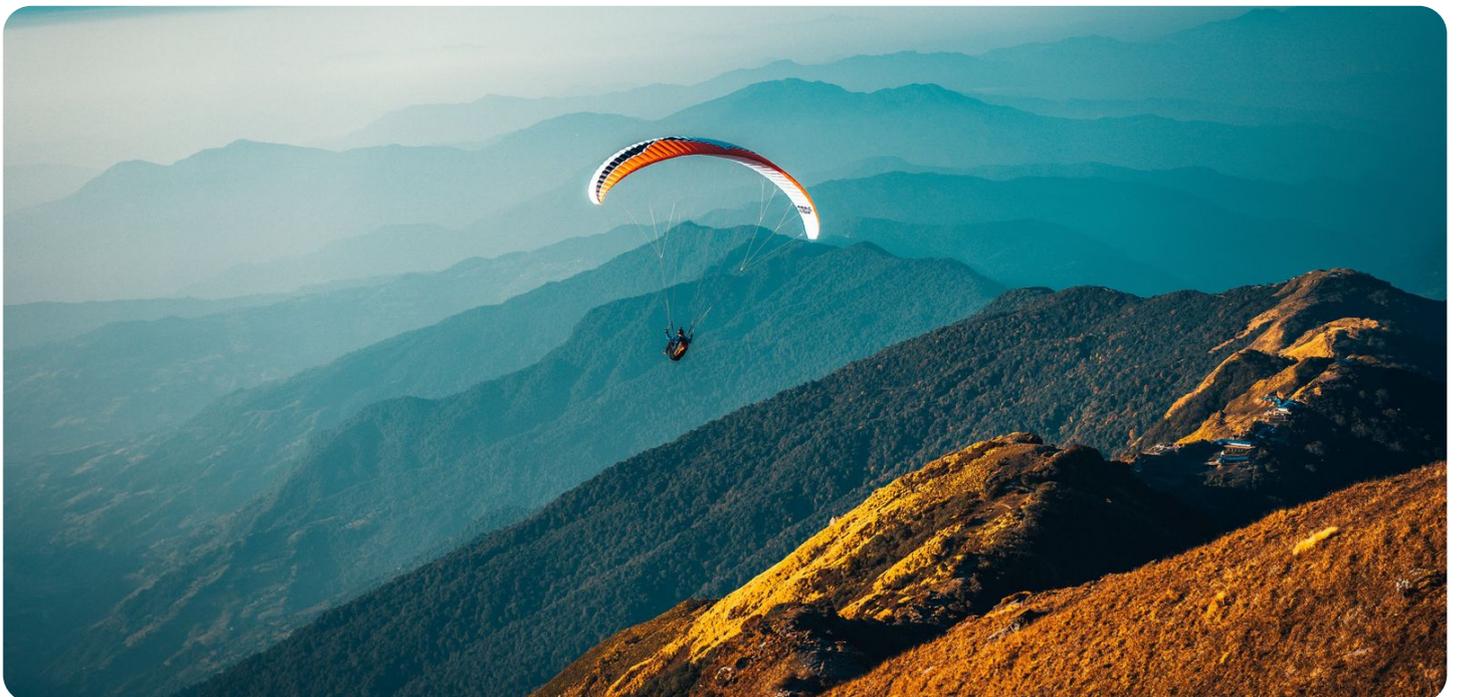
Départ à la retraite :

Une carte cadeau de 50 € + un bonus de 10 € par année d'ancienneté.



Billetterie :

50 % de réduction sur les spectacles, cinémas et événements,
avec un plafond de 40 €/mois et 120 €/an.



Jusqu'à 4 semaines de congés imposés à des salariés en inter-projet !



Différents managers de salariés en inter-projet (IP) ont **imposé** notamment :

- 3 semaines pour certains IP à Guyancourt
- les 4 semaines d'août pour d'autres IP à Courbevoie

La question a été posée par la CGT en CSE : **Pourquoi ces mesures sont-elles orientées uniquement vers les IP :**

La direction considère cela normal : « ce n'est pas une différence de traitement : c'est justifié par des raisons opérationnelles ! »

Puis la direction ajoute :

« Heureusement, si vous avez déjà posé vos congés cet été, vous n'êtes pas concernés par ces mails. » *Chacun pour soi et dieu pour tous !*

Nous interprétons ces méthodes comme un moyen pour liquider les congés des IP avant la reprise d'une mission ou dans le cas d'un licenciement d'IP, permettre à Akkodis de ne pas avoir à payer les congés restants lors du solde de tout compte.

Si vous avez des **contraintes familiales** et souhaitez conserver des jours pour d'autres vacances scolaires, alors **indiquez les dates à votre manager, il devra en tenir compte** pour organiser l'ordre de départ.

Organisons nous ensemble pour faire cesser ces pratiques, rejoignez-nous !

Contactez la CGT si besoin.

Grand déplacement / Mutation :



**MOBILITÉ FORCÉE STOP !
ON A UNE VIE !**

VOUS AIMIEZ LES DÉPLACEMENTS ?

VOUS ALLEZ ADORER LES MUTATIONS !

Chaque année, il y a de 200 à 300 missions en grand déplacement chez Akkodis.

Certains managers "incitent" à la mutation pour éviter d'avoir à vous payer les frais de grand déplacement.

Le DRH nous demande de l'avertir si cela se produit.

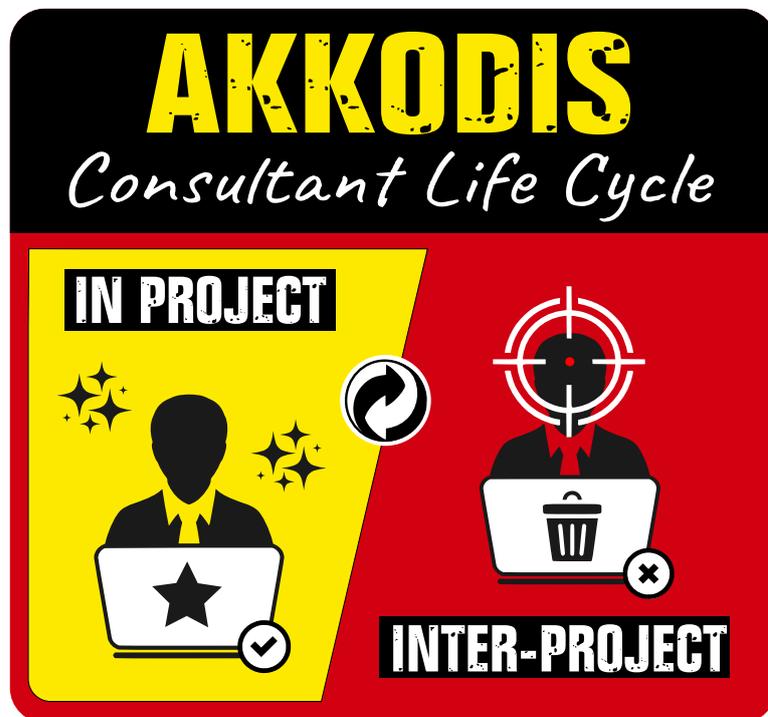
Le DRH ne s'engage pas explicitement à rappeler les règles à tous ses managers.

Ainsi les cas non remontés resteraient donc non traités !

Notre DRH nous indique en filigrane : « partout où l'accord d'entreprise sur les déplacements n'est pas respecté remontez moi l'information et je m'en occupe ». **C'est trop facile ! C'est à l'employeur de s'assurer que les ordres de mission sont conformes aux lois et accords d'entreprise pour tous les salariés !**

Contactez-nous si vous êtes inquiétés.

Gestion des inter-projet : Fort de café !



Certains managers envoient à des salariés en inter-projet la demande de **fournir une liste de tous les contacts de leur réseau professionnel** (dans leurs anciennes missions par exemple, ou dans leur entourage) qui leur paraissent pertinents. Cette liste devra être mise à jour avec un **minimum de deux contacts supplémentaires/semaine**.

Le DRH n'est pas en accord avec cette dernière phrase.

Qu'il prenne ses responsabilités et fasse cesser ces pratiques anxiogènes !

La CGT vous rappelle que les données personnelles sont soumises au RGPD.

Repassez si besoin la formation Akkodis sur le RGPD et assurez vous de la conformité de vos actions avec celle-ci.

On demande également aux inter projet de faire un Compte rendu hebdomadaire qui doit comporter un **minimum de 5 nouveaux contacts associés aux opportunités qu'ils auront recherchés** (sur linkedin par exemple) et pour lesquelles ils estiment être compatibles en termes de compétences.

Pour la CGT : Akkodis se paie des outils (linkedin pro, sites d'Appels d'Offres, Whoz...) : que les managers les utilisent !

Akkodis n'a pas à s'occuper de nos linkedin personnels pour qu'on les utilise à **leur profit**.

Contactez nous au moindre problème.

Rupture de période d'essai :



La période d'essai **n'est pas destinée** à créer un **vivier de salariés** qu'Akkodis **pourra utiliser** en cas de gain de missions et rejeter sinon.

La CGT rappelle que **la rupture de votre période d'essai n'est possible** que si l'évaluation de vos compétences **démontre une insuffisance**.

Compteurs SmartRH :

De nombreuses **anomalies** ont été détectées. Si vous voulez vous en prémunir, **gérez vos congés et vos RTT dans un fichier**.

Alertez votre gestionnaire de paie dès que vous voyez un écart.

Nos permanences

Toulouse	Cœur Défense	Guyancourt
Tous les mardis & tous les jeudis 12h-14h	Tous les jeudis	Tous les mardis
Belfort	Lyon	Le Creusot
Tous les lundis 12h30-14h	Tous les mercredis	Tous les mercredis 14h-16h
Bordeaux		
Tous les mardis 12h-13h30 : Espace repas 13h30-17h : box n°2 - 1er étage		



La CGT est sur Discord:



Vous pouvez nous contacter sur notre plate-forme Discord qui peut être installée sur un smartphone via l'application ou simplement sur un navigateur avec une adresse mail perso.

Le serveur discord vous est dédié, connectez-vous de manière à ne pas être identifiable, adressez-vous aux représentants CGT du personnel (pseudo en rouge dans le serveur), pour :



- poser une question liée à vos droits ou pour en savoir plus sur les négociations en cours,
- demander un rdv visio ou présentiel,
- partager vos idées pour améliorer nos conditions de travail...

Scannez le qr-code pour accéder au serveur !

Vos représentants CGT



NE RESTEZ PAS ISOLÉS
N'ATTENDEZ PAS D'ÊTRE EN DANGER

PRENEZ CONTACT



cgtakkodis@gmail.com



06 67 95 74 61
07 66 07 19 35



Discord
des salariés



Permanences
syndicales



Linked in

Les sessions découvrir la CGT, ça continue !

Vous ressentez le besoin d'être informés par un syndicat qui défend historiquement les salariés, vous n'adhérez pas aux choix, aux méthodes et à la politique d'Akkodis. Vous pouvez nous rencontrer et découvrir ce qu'est la CGT Akkodis lors d'une session Découvrir la CGT en distanciel.

Cliquez sur le qr-code pour connaître les dates des prochaines sessions et pour vous inscrire si vous le souhaitez.



Site internet de
la CGT Akkodis



06 67 95 74 61
07 66 07 19 35



@cgt-akkodis



cgtakkodis@gmail.com

CGT-AKKODIS.FR

Serveur discord
de la CGT Akkodis





BULLETIN D'ADHÉSION

Grace à ce bulletin vous pouvez adhérer à la CGT Akkodis et à ses valeurs.

Pour adhérer à la CGT Akkodis envoyez ce bulletin accompagné d'un RIB et du mandat SEPA signé si vous optez pour le prélèvement automatique à : cgtakkodis@gmail.com

Les informations ci dessous figurent sur votre bulletin de salaire.

Votre cotisation peut être déclarée aux impôts et chaque année nous vous fournissons un relevé fiscal, 66% de la cotisation peut être récupérée en crédit d'impôts.

Civilité : M. Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail perso :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Type de contrat (ex : CDI) :

Établissement (ex : Akkodis Digital Blagnac) :

SIRET :

Statut : Cadre Technicien Employé

Date d'adhésion :

Montant cotisation (1% du salaire net mensuel) :

Fait à :

Le :

Signature :



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Veillez compléter tous les champs du mandat marqués : ★ et le signer

Nota: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom, Prénom et Adresse du Débiteur : ★

IBAN

2	2	5	5	11	2
Pays	Clé	Bank/Etabl	Guichet	Compte	Clé RIB

 ★

BIC

 ★

Identifiant Créancier SEPA (ICS) :

Nom et Adresse du Créancier

CGT AKKODIS
263 rue de Paris - Case 421
93514 MONTREUIL Cedex - FRANCE

Référence Unique du Mandat (RUM) :

À :

Le :

Signature : ★

En signant ce mandat vous autorisez le créancier ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier ci-dessus.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés